

Séance du lundi 12 mars 2012
Date de Convocation : mardi 6 mars 2012
Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2012.03.15 - Concession de tréfonds au profit d'ERDF boulevard Charles de Gaulle

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Huguette PEISSET, Véronique ROCHE

Excusés ayant donné procuration :

Benjamin ZIZIEMSKY à Alain BONTEMPS, Patrick BLANCSUBE à Michel FONTAINE, Sylviane CHENE à Guillaume LACROIX, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Véronique COLLET à Françoise BOZON, Christian PORRIN à Monique DUTHU, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT, Caroline ROHRHURST à Denise DARBON

Absents :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Il est exposé à l'assemblée que, dans le cadre de l'amélioration de la distribution électrique du secteur Nord de la Ville de Bourg-en-Bresse, en particulier les zones d'activités économiques, E.R.D.F. prévoit une intervention sur la ligne HT 20 KV consistant en la pose de nouvelles lignes électriques dans le secteur du Boulevard Charles De Gaulle, au départ du poste source de Brou jusqu'à l'avenue Amédée Mercier.

Pour ce faire, E.R.D.F. doit utiliser le tréfonds de différentes propriétés communales non bâties.

Motivation et opportunité de la décision

Un projet de convention a été élaboré entre E.R.D.F. et la Ville de Bourg-en-Bresse sur la base d'une convention E.R.D.F. type, relative au passage en tréfonds de deux câbles, diamètre 240 mm, sur une longueur totale d'environ 373 mètres.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu les articles L 2122.21 et L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention entre ERDF et la Ville de Bourg-en-Bresse

Vu l'avis du Service des Domaines émis le 6 Mars 2012

Vu l'avis favorable de la commission mixte urbanisme/déplacements du 28 février 2012

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1er mars 2012

A L'UNANIMITE 42 voix

APPROUVE les termes de la convention ERDF, à intervenir entre la Commune de Bourg-en-Bresse et ERDF, relative à la mise à disposition du tréfonds de terrains communaux non bâtis, cadastrés section CL n°s 186, 187, 188, 197, 202, 273 et 352 sur une longueur totale d'environ 373 mètres pour la pose de deux câbles diamètre 240 mm. Cette autorisation étant consentie moyennant une indemnité unique et forfaitaire de cinq cent euros (500,00 euros)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous documents y afférents.

Impacts financiers

En fonctionnement

La recette correspondante non inscrite au Budget principal de 2012 sera régularisée sur la première décision modificative 2012, chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses », article 70323 « redevance d'occupation du domaine public communal »

Pour ampliation,
Pour le Maire
et par délégation

Acte reçu le 15 mars 2012
par la Préfecture de l'Ain,
Notifié ou publié conformément à la réglementation
le 20 mars 2012

Pour le Maire
et par délégation,